e.Licences	Fiche signalétique	Date : 25/11/2026

Charcutier grossiste et détaillant

Informations détaillées

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Commerce
Sous secteur d'activité	Commerce de gros et activités des intermédiaires
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	75
Frais administratif (FCFA)	70 000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	75
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	70 000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Structure	Direction des Services Vétérinaires (DSV)
Autorité émettrice	Direction des Services Vétérinaires (DSV)
Situation géographique	Abidjan plateau, rue des banques, immeuble NSIA 17ème étage 01 BP 84 Abidjan 01
Tél.Fixe	+225 27 20 21 89 72 +225 27 20 21 10 08
Adresse Mail	mirah17.dsvci@gmail.com
Site Internet	https://www.ressourcesanimales.gouv.ci

Pièces à fournir

Liste des éléments constitutifs d'un dossier de demande d'agrémént 93 312.docx

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Cf. Loi n° 2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de la Santé Publique Vétérinaire
Les principaux motifs d'application de la pénalité	non respect des dispositions de la loi (livre 4)

Documents à télécharger